

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1-160

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

ADHESION AU DISPOSITIF PASSEPORT ETE 2025

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise
PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Sébastien GIORDANO

Membres absents : Téo MONNIGADON, Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 31 janvier 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Madame Bernadette FERCAK

Vu l'article L5211-4-4 - Code général des collectivités territoriales ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Considérant que l'opération « Passeport été » est reconduite depuis plusieurs années et que la commune de Saint-Gervasy y adhère.

Le rapporteur expose :

L'objectif du dispositif « Passeport Eté » coordonné par la Ville de Nîmes est d'offrir aux jeunes de 13 à 18 ans un large éventail d'activités culturelles et sportives sur le territoire de Nîmes Métropole durant les vacances d'été. Les activités qui seront proposées sont : du bowling, du canoë, du cinéma, du trampoline, de la restauration, la possibilité de se déplacer sur le réseau, de l'agglomération, ...

La commune de Saint-Gervasy se verra attribuer 20 passeports été. Le passeport été qui se présente sous forme d'un chéquier sera vendu 27€ aux jeunes du territoire de l'agglomération. La commune prendra en charge le coût réel de chaque chéquier en fonction du nombre qui sera vendu. La somme sera remboursée à la Ville de Nîmes.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver l'adhésion de la commune au dispositif du « Passeport été » et au groupement constitué par les communes adhérentes au dispositif ;
- D'inscrire les crédits correspondant au budget primitif 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI

Le Maire

Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com